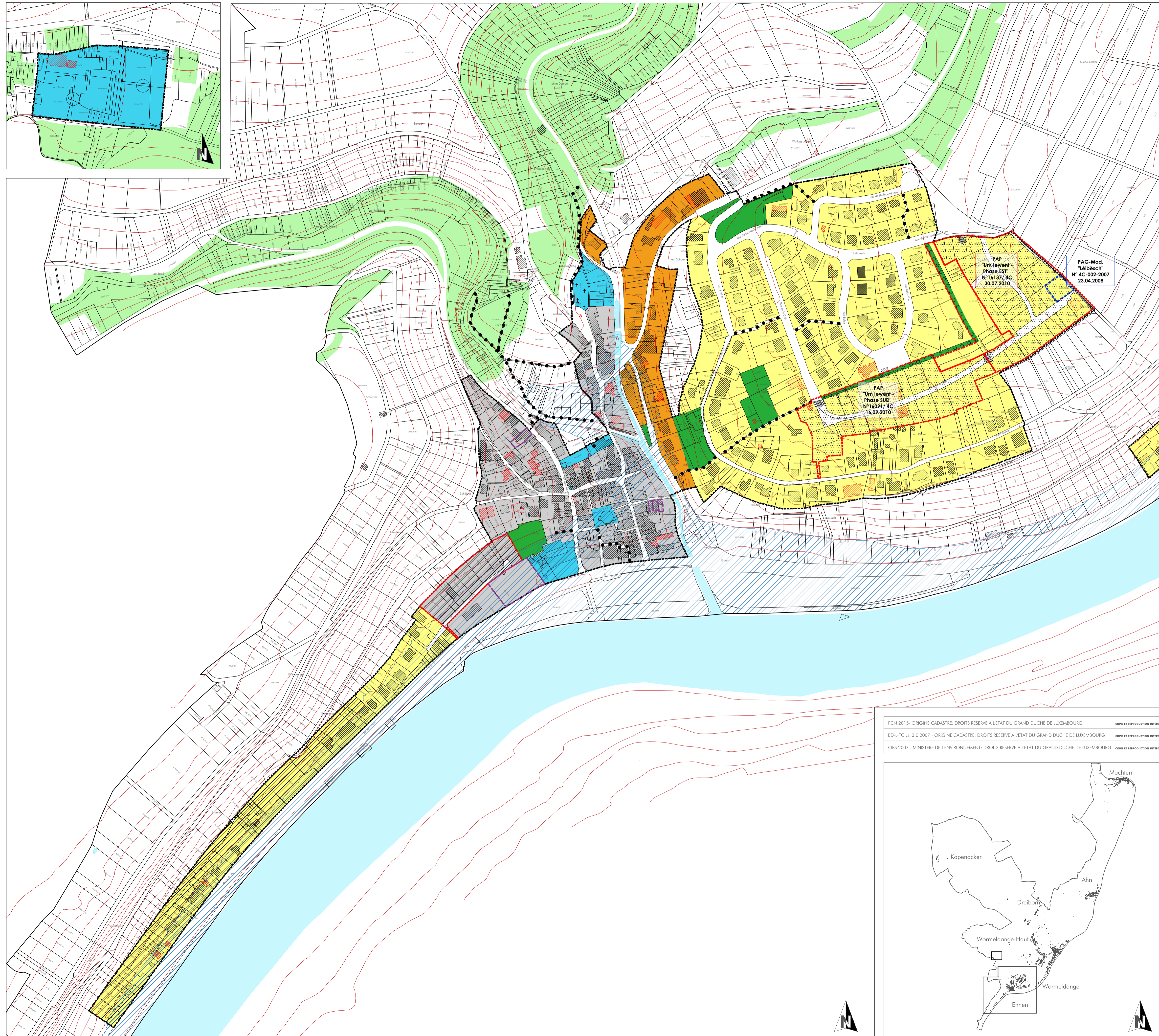


# Plan d'aménagement général en vigueur - Localité d'Ehnen



**FOND DE PLAN**  
Composé sur la base du PCN 2015, de la BD-L-TC vs. 3.0 2007, de l'Orthophoto 2013

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment existant: PCN (juin 2013) | BD-L-TC vs. 3.0 (juin 2007)
- Bâtiment supplémentaire à titre indicatif: Inventaire de terrain (juin 2015), DOP 2013
- River/Ruisseau | Ruisseau souterrain ou temporaire
- Surface hydro-terrestre permanente
- Courbe de niveau: équidistance 5m | 25m

**ZONES DE BASE**

- Périmètre d'agglomération
- Zone mixte à caractère rural (Art. 5)
- Zone résidentielle (Art. 6)
- Zone centrale (Art. 8)
- Zone d'activités économiques (Art. 11)
- Zone de bâtiments et d'équipements publics (Art. 13)
- ZLSS Zones de loisirs sans séjour (Art. 34)
- Zone de verdure (Art. 14)
- Zone forestière (Art. 16) Source: CBS 2007, mfm
- Zone rurale (Art. 16)

**ZONES SUPERPOSÉES**

- Projet d'aménagement particulier approuvé
- Zone soumise à un projet d'aménagement particulier (Art. 12)
- Zone à prescriptions spécifiques (Art. 7)
  - Zone résidentielle à prescriptions spécifiques - Ehnen
  - Zone mixte à caractère rural à prescriptions spécifiques - Kapenacker
  - Zone mixte à caractère rural à prescriptions spécifiques - Deysermillen
  - Zone centrale à prescriptions spécifiques - Ehnen
- Zone inondable (TIMIS EHQ) Source: MDDI - Administration de la gestion de l'eau, défini en 2013 selon la Directive 2007/60/CE

**INFRASTRUCTURES**

- Routes
- Accès routier indicatif
- Chemin piétonnier existant
- Chemin piétonnier projeté

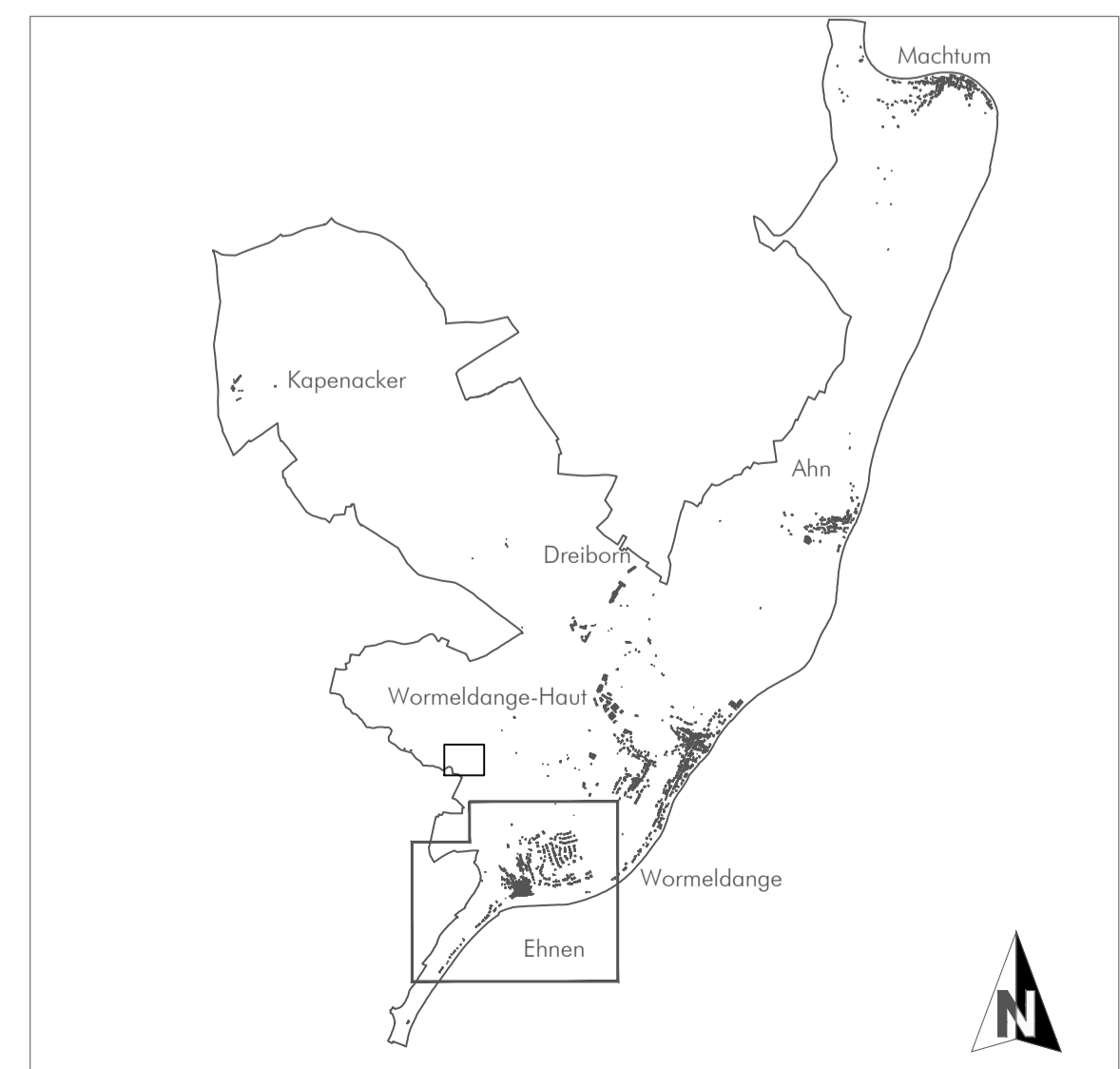
**ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXÉCUTION DE DISPOSITIONS LÉGALES, RÉGLEMENTAIRES OU ADMINISTRATIVES SPÉCIFIQUES RELATIVES**

- à la protection de la nature et des ressources naturelles
  - zone Natura 2000 "Habitats" - LU0001024 Source: MDDI, Bréha 2010
  - zones protégées au Grand-Duché du Luxembourg
    - PS 09 "Kellboach" Source: RGD 03.08.1998
    - PS 10 "Pellenberg" (Art. 18) Source: RGD 30.09.2005
- à la protection des sites et monuments nationaux Source: Liste SMN 08.03.2015

**INDICATIONS SUPPLÉMENTAIRES (à titre indicatif)**

- Délimitation modification ponctuelle du PAG

PCN 2015 - ORIGINE CADASTRE; DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES  
 BD-L-TC vs. 3.0 2007 - ORIGINE CADASTRE; DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES  
 CBS 2007 - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT; DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES



Ref. n°:

Saisine du Conseil Communal	-
Avis de la Commission d'Aménagement	-
Vote du Conseil Communal	-
Approbation du Ministre de l'Intérieur	-
Approbation du Ministre du Développement durable et des Infrastructures	-

**Concept Conseil Communication**  
 en urbanisme, aménagement du territoire et environnement  
 CO3 s.à r.l.  
 3, bd. de l'Alzette  
 L-1124 Luxembourg  
 Tel: (+352) 26 68 41 29  
 Fax: (+352) 26 68 41 27  
 Mail: info@cco3.lu

Maître d'ouvrage: Administration communale de Wormeldange

Projet: Plan d'Aménagement Général

Objet: PAG en vigueur - Localité d'Ehnen

Modifications	de	Date	Indice

Echelle: 1 / 2.500 Plan n°: 0612\_pag-e.v., Eh  
 Indice: Date: 23.04.2015  
 Élaboré: M. Schaaf Contrôlé: M. Schaaf Validé: U. Truffner

**DOCUMENT DE TRAVAIL**

Chaque fois que vous consultez un plan, vérifiez la date de sa dernière mise à jour. Les données sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Toute utilisation non autorisée est formellement interdite.